



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »

N° 0- 1524 -2023/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par ENV/GOUV 2

sec.aem@premar-manche.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Manche

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Le préfet de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue »

- OBJET** : compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue » ;
- P. JOINTE** : compte-rendu du 22 novembre 2022.

Mesdames, Messieurs,

Le comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue » s'est déroulé le 22 novembre 2022 à Saint-Vaast-La-Hougue. Cette réunion a permis de dresser un bilan de 14 années d'animation et d'initier la révision du document d'objectif.

Veillez trouver en pièce jointe le compte-rendu de la rencontre.

À Cherbourg-en-Cotentin, le 16 janvier 2023

À Cherbourg-en-Cotentin, le

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
par délégation, l'administrateur général de 2^e classe
des affaires maritimes Denis Mehnert
adjoint pour l'action de l'État en mer,

Pour le préfet de la Manche,
La sous-préfète de Cherbourg,

Signature numérique de AG2AM
Denis MEHNERT
Date : 2023.01.16 08:50:53 +01'00'

Denis MEHNERT

Elisabeth CASTELLOTTI

ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) NATURA 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue »

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage (COPIL) de la zone spéciale de conservation (ZSC)

Le 22 novembre 2022 à Saint-Vaast-La-Hougue

Sous la présidence de Mme Castellotti, sous-préfète de Cherbourg et de M. Dusart, adjoint du préfet maritime Manche mer du Nord pour l'action de l'État en mer.

Etaient présents :

M. BINET, Office Français de la biodiversité – SD 50

M. BONDET, FNPP/PLMVS

Mme BUREAU, Syndicat Mixte Littoral Normand ; Conservatoire du littoral

Mme DAVOUST, Conseil Départemental de la Manche, Service Ile de Tatihou

Mme DE ROTON, Office Français de la Biodiversité – Délégation de Façade Maritime Manche mer du Nord

M. JACOB, Conseil Départemental de la Manche, Service Ile de Tatihou

M. JONCOURT, Agence de l'Eau Seine Normandie

Mme LAMBERT, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie

M. LANGEVIN, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. LEBREQUIER, CCI Ouest Normandie

Mme LEFEVRE PESTEL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie

M. LEMARECHAL, Conseil Départemental de la Manche, Service Ile de Tatihou

M. LIZOT, Syndicat mixte espaces littoraux de la Manche - SyMEL

Mme LUTHI-MAIRE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche – délégation territoriale Nord

Mme LEGER-LEPAYSANT, Mairie de Saint-Vaast-La-Hougue, Conseillère départementale du canton du Val de Saire

M. PESNEL, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche – service mer et littoral

M. POIROT, Association des usagers du port de plaisance de Saint-Vaast-La-Hougue

M. Purenne, Groupe ornithologique normand - GONm

Mme RAMOND, FNPP/PLMVS

Mme RAUSS, Syndicat Mixte Littoral Normand ; Conservatoire du littoral

M. RIBY, Yacht Club de Saint-Vaast

Mme SANSON, Syndicat mixte espaces littoraux de la Manche - SyMEL

M. SAVARY, Comité régional de la conchyliculture Normandie mer du Nord

M. TALON, Conseil Départemental de la Manche, Direction patrimoine et musée

Mme SIMON, Préfecture Maritime de la Manche et de la mer du Nord

Etaient excusés :

M. DENIS, Conseiller départemental du canton du Val de Saire
M. LACOSTE, Syndicat Mixte Littoral Normand ; Conservatoire du littoral
M. LECOEUR, CPIE du Cotentin
M. PREY, Conservatoire botanique national de Brest – antenne de Normandie
Mme ZAMBETTAKIS, Conservatoire botanique national de Brest – antenne de Normandie
Direction départementale de l’emploi, du travail et des solidarités (DDETS 50)

Ordre du jour :

- 1 – Propos introductifs (coprésidence et DREAL Normandie)
 - 2 – Bilan des quatorze années de mise en œuvre du document d’objectifs de la ZSC (Syndicat Mixte Littoral Normand)
 - 3 – Exposé des premiers éléments d’état des lieux du patrimoine naturel et des usages (Syndicat Mixte Littoral Normand)
 - 4 – Méthodologie de révision du document d’objectifs et calendrier prévisionnel (DREAL Normandie)
 - 5 – Questions diverses
-

1 – Propos introductifs

M. DUSART accueille l’assemblée et remercie chacun de sa présence au Comité de pilotage (COPIL) ainsi que Mme LEGER-LEPAYSANT de la mise à disposition de la salle. Il précise que ce COPIL est co-présidé par les représentants du Préfet de la Manche et du Préfet maritime. Ce site est en effet majoritairement marin avec 97 % de surface marine. Il est composé de grands espaces d’intérêt comme les prés salés, les herbiers de zostères et d’espèces d’intérêt comme les poissons amphihalins, qu’il convient de maintenir voir de reconquérir. L’objectif de cette réunion est de lancer les travaux de révision du document d’objectifs de ce site. Il propose de commencer sans attendre l’arrivée de **Mme CASTELLOTTI**, retenue par un imprévu.

Mme LEFEVRE PESTEL rappelle la forte implication de la DREAL Normandie dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000 en mer pour le compte des préfets. Il est important de doter chaque site Natura 2000 d’un document de gestion opérationnel. Cette réunion se déroule dans un contexte d’impulsion d’une certaine dynamique : un plan d’action pour les aires protégées terrestres de Normandie a été adopté pour la période 2022 – 2024 et un plan d’action pour les aires protégées marines est en cours de finalisation par la DIRM (le projet de plan d’action a été présenté au Conseil maritime de façade du 21/10/2022).

Chacun est invité à se présenter.

Mme RAUSS présente l’ordre du jour de la réunion et rappelle la localisation du site, les enjeux et les objectifs de conservation ainsi que le plan d’action du document d’objectifs. **Mme LAMBERT** poursuit en rappelant l’évolution du périmètre du site avec pour objectif de prendre en compte ce périmètre dans tous les projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Cf. diaporama ci-joint

2 – Bilan des quatorze années de mise en œuvre du document d'objectifs de la ZSC (Syndicat Mixte Littoral Normand)

Cf. diaporama ci-joint

Quelques actions réalisées sont présentées notamment la cartographie des habitats marins, l'intégration des enjeux natura 2000 dans le plan de gestion de l'île de Tatihou, le nettoyage de la laisse de mer, la préservation des poissons migrateurs avec l'état d'avancement des mesures liées à la pêche de loisir et professionnelle, la mise en défens des pelouses aérohalines et les opérations de canalisation du public, la veille et l'accompagnement des porteurs de projets pour les évaluations d'incidences (manifestations sportives, fibre optique..), pour aboutir de manière synthétique au bilan de la mise en œuvre des actions du plan opérationnel du document d'objectifs. 60 % des actions ont été réalisées et 40 % partiellement réalisées.

M. DUSART propose à l'assemblée un temps d'échange mais aucune question n'est posée à ce stade.

3 – Exposé des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages (Syndicat Mixte Littoral Normand)

Cf. diaporama ci-joint

Ce point, présenté par **Isabelle RAUSS**, a permis de présenter les premiers éléments du diagnostic écologique en dressant un premier état des lieux actualisé du patrimoine naturel (habitats terrestres et marins, poissons amphihalins) et du diagnostic socio-économique en dressant un premier état des lieux des usages sur le site et à proximité (pêche à pied, fréquentation). Pour rendre dynamique la présentation, plusieurs partenaires ont été sollicités : l'agence de l'eau, la communauté d'agglomération de Cherbourg, le CBN, le conseil départemental, le CPIE du Cotentin.

Il s'agit notamment de répondre aux attentes du dernier comité de pilotage sur les enjeux "poissons" et les hypothèses d'effondrement de leurs populations et sur les enjeux "habitats", notamment sur l'état de conservation des prés à spartines maritimes.

Il ressort de ces présentations la réapparition de la spartine maritime (seule station en Normandie), l'émergence d'un projet de territoire initié par l'agence de l'eau sous l'angle des fonctionnalités, de la pression hydrosédimentaire et du changement climatique, la poursuite des réflexions sur l'effondrement du saumon atlantique dans la Saire et l'ambition du CD50 de faire de l'île un pôle d'attractivité en explorant et partageant mieux sans augmenter la fréquentation. Pour la réussite de ces projets, il est précisé l'importance de la mise en réseau, la nécessité de mutualiser les actions et d'une cohérence entre les différentes politiques de préservation et la prise en compte des nouveaux enjeux liés au changement climatique.

M. DUSART propose à l'assemblée un temps d'échange après cette richesse d'information.

Echanges avec les participants :

M. JONCOURT précise que, pour le futur DOCOB, il faudra veiller à une convergence des politiques publiques, notamment au regard de la politique de conservation en lien avec l'adaptation au changement climatique.

Mme RAUSS confirme l'intérêt de cette cohérence et cite en exemple ce qui a été fait dans le document unique de gestion du Val de Saire (DOCOB + plan de gestion), où un des enjeux majeurs du site est l'adaptation au changement climatique.

Suite au constat de baisse de la population de saumon dans la Saire, **M.DUSART** questionne sur la possibilité d'un repeuplement du saumon dans la Saire.

M. LANGEVIN confirme que l'on peut craindre le non-retour de la population de saumon, bien que le milieu soit favorable. L'effondrement des populations est en effet constaté sur d'autres cours d'eau.

M. BINET indique qu'une recolonisation du saumon est tout de même possible malgré la situation critique. Il donne en exemple le cours d'eau de la Sélune, qui après restauration de certains secteurs, a montré une forte capacité de recolonisation. La situation de la Sélune est un peu différente de celle de la Saire car il y a encore du saumon sur certains secteurs. Mais cela montre toutefois que la réponse du milieu peut être rapide. Le diagnostic envisagé permettra de mettre en place des actions.

Mme RAMOND questionne sur les panneaux de pêche à pied dont on parle depuis plusieurs années et qui ne sont toujours pas en place. Qu'est-il prévu ?

Mme RAUSS répond qu'il a été attendu que l'étude menée entre 2019 et 2021 du CPIE soit achevée pour bénéficier de la connaissance des pratiques de la pêche à pied et d'un réseau d'acteurs, afin d'adapter le contenu et les emplacements des panneaux. Un travail a déjà été initié par le CPIE qui a contacté différentes communes pour envisager l'installation de panneaux, en mobilisant des fonds. Certaines d'entre elles ont déjà répondu.

Mme LEGER-LEPAYSANT s'interroge sur les modalités concrètes.

M. JONCOURT précise que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut financer les panneaux à 50% si plusieurs communes se regroupent.

Mme RAUSS complète en indiquant que les emplacements sont à choisir en concertation avec les acteurs locaux, pour qu'ils soient efficaces, en s'intégrant au mieux sur le territoire. Elle indique également qu'ils ne font pas mettre trop d'informations qui risquent de changer. **M. JONCOURT** précise qu'il est important de bien choisir le type de panneau pour délivrer les informations : pupitre et flexible.

4 – Méthodologie de révision du document d'objectifs et calendrier prévisionnel (DREAL Normandie)

Cf. diaporama ci-joint

Ce dernier point est présenté par **Jessica Lambert** afin de présenter la méthodologie de travail proposée et le calendrier prévisionnel de révision des diagnostics du document d'objectifs.

Les participants sont invités à s'inscrire aux prochains groupes de travail pour initier les travaux de révision du document d'objectifs et préparer le prochain comité de pilotage.

Afin de suivre la démarche de révision, elle précise également le lien permettant de suivre l'avancée de ce document : <http://littoral-normand.n2000.fr>.

M.DUSART encourage les participants à s'y inscrire.

5 – Questions diverses

M. DUSART propose à l'assemblée d'aborder les questions diverses.

Echanges avec les participants :

M. POIROT demande une précision sur les zones de protection forte (ZPF) présentées en Conseil maritime de façade. Il s'interroge sur leur relation avec les actuelles zones spéciales de conservation (ZSC) Natura 2000, notamment celle de Tatihou Saint Vaast La Hougue.

M. DUSART répond que les ZPF marines seront prioritairement localisées au sein des sites Natura 2000 et feront l'objet d'une labellisation. 38% des eaux territoriales de la façade Manche Mer du Nord sont en zone Natura et si 1% sont classées en ZPF, alors « nous aurons déjà extrêmement bien travaillé ». Tous les sites Natura 2000 n'auront pas nécessairement de ZPF. Certains sites ont déjà été pré-identifiés. Le site de Tatihou n'est pas concerné.

Mme LEFEVRE PESTEL précise que pour la partie terrestre, il n'y a pas de corrélation entre aire protégée et ZPF. Par exemple, il peut y avoir des arrêtés de protection de biotope reconnus comme ZPF sans être au cœur d'un site Natura 2000. L'approche en mer est différente puisque les ZPF se situent prioritairement dans le site Natura car le réseau Natura 2000 est plus étendu. **Mme LAMBERT** précise que les actions mises en œuvre dans un site Natura 2000 peuvent répondre aux enjeux d'une ZPF, c'est bien une labellisation et pas une protection supplémentaire.

Les échanges étant achevés, **M. DUSART et Mme CASTELLOTTI** clôturent la réunion, en remerciant les membres du Comité de pilotage pour leur présence et leur participation. Ils invitent les participants à se retrouver dans un an pour un prochain COPIL pour la validation de l'état des lieux du nouveau DOCOB.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable sur le site :
<https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-tatihou-saint-vaast-la-hougue>